|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Document 4-F** |
|  | **Juin 2016** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Commission d'études 3 de l'UIT-T |
| Principes de tarification et de comptabilité et questions connexes de politique générale et d'économie des télécommunications |
| rapport À l'assemblÉe mondiale de normalisationdes tÉlÉcommunications (AMNT‑16): partie iI – QUESTIONS qu'il est proposÉ d'Étudier pendant la prochaine pÉriode d'études (2017-2020) |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | La présente contribution de la Commission d'études 3 de l'UIT‑T à l'AMNT‑16 contient les Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la prochaine période d'études 2017-2020. |

**Note du TSB:**

Le rapport de la Commission d'études 3 à l'AMNT‑16 est présenté dans les documents suivants:

Partie I: **Document 3** – Considérations générales

Partie II: **Document 4** – Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la prochaine période d'études (2017-2020)

# 1 Liste des Questions proposée par la Commission d'études 3

| Numéro de la Question | Titre de la Question | Statut  |
| --- | --- | --- |
| A/3 | Elaboration de mécanismes de tarification et de comptabilité/apurement des comptes pour les services de télécommunication internationaux utilisant les réseaux de prochaine génération (NGN) et les évolutions futures possibles, y compris l'adaptation des Recommandations existantes de la série D à l'évolution des besoins des utilisateurs | Suite de la Question 1/3 |
| B/3 | Elaboration de mécanismes de tarification et de comptabilité/apurement des comptes pour les services de télécommunication internationaux, autres que ceux étudiés dans le cadre de la Question 1/3, y compris l'adaptation des Recommandations existantes de la série D à l'évolution des besoins des utilisateurs | Suite de la Question 2/3 |
| C/3 | Etude des facteurs économiques et politiques concernant la fourniture rationnelle de services de télécommunication internationaux | Suite de la Question 3/3 |
| D/3 | Etudes régionales en vue de l'élaboration de modèles de coûts et questions économiques et de politique générale connexes | Suite de la Question 4/3 |
| E/3 | Termes et définitions concernant les Recommandations relatives aux principes de tarification et de comptabilité | Suite de la Question 5/3 |
| F/3 | Connectivité Internet internationale, y compris certains aspects de l'échange de trafic IP entre entités homologues, les points d'échange de trafic régionaux, le coût de la fourniture des services et les incidences du passage du protocole IPv4 au protocole IPv6 | Suite de la Question 6/3 |
| G/3 | Itinérance mobile internationale (y compris les mécanismes de tarification, de comptabilité et de règlement des comptes et l'itinérance dans les zones frontalières) | Suite de la Question 7/3 |
| H/3 | Procédures d'appel alternatives, détournement et utilisation abusive d'installations et de services, et questions liées à l'identification de la ligne appelante, à l'acheminement du numéro de l'appelant et à l'identification de l'origine | Suite de la Question 8/3 |
| I/3 | Incidences économiques et réglementaires de l'Internet, de la convergence (des services ou des infrastructures) et des nouveaux services, par exemple des services OTT, sur les services et réseaux internationaux de télécommunication | Suite de la Question 9/3 |
| J/3 | Définition des marchés pertinents, politique en matière de concurrence et identification des opérateurs en position de force sur le marché en relation avec les aspects économiques des services et réseaux internationaux de télécommunication | Suite de la Question 10/3 |
| K/3 | Aspects économiques et politiques des mégadonnées et des identités numériques dans les services et réseaux internationaux de télécommunication | Nouvelle Question |

# 2 Libellé des Questions

Projet de Question A/3

Elaboration de mécanismes de tarification et de comptabilité/apurement des comptes pour les services de télécommunication internationaux
utilisant les réseaux de prochaine génération (NGN) et les
évolutions futures possibles, y compris l'adaptation des
Recommandations existantes de la série D
à l'évolution des besoins des utilisateurs

(Suite de la Question 1/3)

### 1 Motifs

Compte tenu de l'incidence des progrès techniques (réseaux fondés sur le protocole Internet et réseaux de prochaine génération) pour la fourniture de services de télécommunication internationaux, et de l'évolution de la structure des marchés internationaux, régionaux et nationaux, la CE 3 déterminera, dans le cadre de cette Question, s'il est nécessaire de disposer de mécanismes de tarification et de comptabilité/apurement des comptes nouveaux ou adaptés pour la fourniture de ces services utilisant les réseaux de prochaine génération (NGN) et les évolutions futures possibles.

Il est prévu que les réseaux IP et les applications multimédias continueront à prendre plus d'ampleur et d'importance, qu'ils remplaceront des services traditionnels ou exigeront de nouvelles formes d'interconnexion avec des services traditionnels. Il est possible que la Commission d'études 3 ait à étudier de nouvelles procédures de rémunération adaptées aux services, qui pourraient comprendre différentes combinaisons de services présentant différentes caractéristiques. De telles études pourraient nécessiter l'examen d'une gamme complexe d'éléments de coût susceptibles de s'appliquer à la fourniture de services internationaux dans des réseaux de fournisseurs multiservices et dans un environnement de services multimédias intégrés.

Les travaux des Commissions d'études de l'UIT-T sont essentiels au développement continu des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la Commission d'études 3 constitue une instance mondiale susceptible d'améliorer la connaissance des aspects économiques et financiers associés au développement des TIC, notamment la téléphonie IP et l'Internet.

Enfin, cette Question comprend l'étude des capacités de réseau. En conséquence, les questions relatives aux IMT, aux réseaux intelligents et aux réseaux IP se prêtent parfaitement à une étude dans le cadre de cette Question

### 2 Question

Elaboration de mécanismes de tarification et de comptabilité/apurement des comptes pour les services de télécommunication internationaux utilisant les réseaux de prochaine génération (NGN) et les évolutions futures possibles, y compris l'adaptation des Recommandations existantes de la série D à l'évolution des besoins des utilisateurs.

### 3 Tâches[[1]](#footnote-1)\*

L'étude devrait porter sur tous les services de télécommunication internationaux et tenir compte des progrès technologiques, des réseaux de prochaine génération (NGN) et de l'évolution de la réglementation. Lors de l'étude de cette Question, les besoins des pays en développement[[2]](#footnote-2)\*\*, et en particulier ceux des pays les moins avancés, devront faire l'objet d'une attention toute particulière

Dans ce contexte, il conviendrait d'inclure les aspects internationaux et/ou régionaux des questions suivantes:

1) communications mobiles, y compris le large bande;

2) "téléphonie IP";

3) connectivité Internet internationale, y compris l'échange de trafic IP entre entités homologues et le coût de la fourniture de services, et facteurs multiples des flux de trafic Internet et méthode des flux de trafic Internet;

4) réseaux de prochaine génération (NGN);

5) autres aspects liés à la taxation et à la comptabilité et d'ordre économique résultant de l'utilisation des réseaux de prochaine génération et des évolutions futures éventuelles.

D'autres sujets pourront être étudiés, le cas échéant, en fonction des contributions reçues.

### 4 Relations

Commissions d'études:

• Commissions d'études compétentes de l'UIT-T

• Travaux sur les réseaux NGN

• CE 1 et CE 2 de l'UIT-D

Organismes de normalisation:

• IETF

Projet de Question B/3

Elaboration de mécanismes de tarification et de comptabilité/apurement des comptes pour les services de télécommunication internationaux,
autres que ceux étudiés dans le cadre de la Question 1/3, y compris
l'adaptation des Recommandations existantes de la série D
à l'évolution des besoins des utilisateurs

(Suite de la Question 2/3)

### 1 Motifs

La question de la réforme des taxes de répartition a été étudiée par le passé et certaines modifications ont donné lieu à des accords. Toutefois, il faut poursuivre les études en tenant compte de l'évolution constante des aspects techniques, politiques et réglementaires du secteur des télécommunications. Il convient d'accorder un rang de priorité élevé à la recherche d'autres moyens et modalités de mise en oeuvre des Recommandations existantes et à l'amélioration du système des taxes de répartition en vigueur actuellement. Il convient en particulier d'étudier de nouveaux systèmes de rémunération.

Parmi les autres sujets à traiter au titre de cette Question figurent les principes de comptabilité et de taxation applicables aux services téléphoniques mobiles (taxe de terminaison comprise) et l'examen des Recommandations actuelles sur les services traditionnels (à l'exclusion des services en mode paquet).

### 2 Question

Elaboration de mécanismes de tarification et de comptabilité/apurement des comptes pour les services de télécommunication internationaux, autres que ceux étudiés dans le cadre de la Question A/3, y compris l'adaptation des Recommandations existantes de la série D à l'évolution des besoins des utilisateurs.

### 3 Tâches

L'étude devrait porter sur tous les services de télécommunication internationaux non traités dans le cadre de la Question A/3. Lors de l'étude de cette Question, les besoins des pays en développement, et en particulier ceux des pays les moins avancés, devront faire l'objet d'une attention toute particulière.

Dans ce contexte, il conviendrait d'inclure les aspects internationaux et/ou régionaux des questions suivantes:

1) communications mobiles;

2) taxe de terminaison sur le réseau mobile;

3) taxe de terminaison sur le réseau fixe;

4) tarif forfaitaire pour la téléphonie fixe vers la téléphonie mobile et inversement;

5) taxes de répartition pour la téléphonie fixe;

6) taxes de règlement pour la téléphonie fixe;

7) nouvelle méthode de comptabilité (par exemple, modifications des dates limites fixées pour les règlements);

8) questions de tarification relatives à la connectivité transfrontalière du service mobile;

9) questions de tarification relatives au service de messages courts (SMS) et au service de messagerie multimédia (MMS);

10) tarification des lignes louées;

11) trafic de transit;

12) lignes directrices fondées sur les pratiques internationales et régionales en matière de règlement des différends sur la taxation (durée, origine du trafic, etc., par exemple);

13) procédures de comptabilité et de règlement, y compris leur évolution.

D'autres questions pourront être étudiées, le cas échéant, en fonction des contributions reçues.

### 4Relations

Commissions d'études:

• Commissions d'études compétentes de l'UIT-T

• CE 1 et CE 2 de l'UIT-D

projet de question c/3

Etude des facteurs économiques et politiques concernant la fourniture rationnelle de services de télécommunication internationaux

(Suite de la Question 3/3)

### 1 Motifs

Concernant les services de télécommunication internationaux, l'environnement économique et politique, tout comme l'environnement réglementaire, continuent d'évoluer rapidement. Les opérateurs et les administrations doivent donc étudier en permanence l'incidence de ces changements, qui se produisent à l'échelle nationale et internationale, pour les mécanismes internationaux de comptabilité et de règlement, y compris l'élaboration de modèles de coûts appropriés.

Il est à prévoir que l'accent sera mis essentiellement sur les aspects politiques et économiques qui doivent être examinés en vue de la révision des Recommandations de la série D. Il conviendra d'élaborer des Recommandations ou de définir d'autres orientations stratégiques susceptibles d'être largement mises en oeuvre et acceptées, de manière à répondre à l'objectif fondamental de l'UIT qui est de promouvoir le développement de réseaux sur le plan régional et international.

De plus, pendant cette période d'études, la Commission d'études 3 sera appelée à contribuer aux discussions sur la révision du Règlement des télécommunications internationales (RTI) et, plus généralement, à l'étude de questions de politique générale.

### 2 Question

Etude des facteurs économiques et politiques concernant la fourniture rationnelle de services de télécommunication internationaux.

### 3 Tâches

L'étude de cette Question devrait porter sur les considérations et les principes généraux susceptibles de s'appliquer à tous les services de télécommunication internationaux. Elle pourrait notamment déboucher sur l'élaboration de Recommandations et/ou de Suppléments visant à faciliter l'application des Recommandations ou la mise en oeuvre de principes généraux (transparence, non‑discrimination, orientation vers les coûts et développement rationnel des réseaux internationaux).

Lors de l'étude de cette Question, les besoins des pays en développement, et en particulier ceux des pays les moins avancés, devront faire l'objet d'une attention toute particulière.

Dans ce contexte, il conviendrait d'inclure les aspects internationaux et/ou régionaux des questions suivantes:

1) facteurs politiques et économiques: comprendre les répercussions économiques de l'évolution du marché;

2) externalités de réseau;

3) obligations de service universel;

4) incidence du choix de l'unité monétaire de la taxe de répartition;

5) incidence de la convergence et de la mondialisation sur la détermination des prix;

6) incidences éventuelles du Règlement des télécommunications internationales révisé;

7) mécanismes de protection des recettes;

8) utilisation abusive d'installations et de services (voir la Résolution 20 de l'AMNT);

9) aspects financiers de la sécurité des réseaux;

10) taxation et incidences de la double taxation sur le marché des télécommunications;

11) collecte de données financières auprès des opérateurs;

12) mécanismes à utiliser pour la fixation des prix et l'évaluation des licences de télécommunication (services mobiles, services fixes et large bande).

D'autres questions pourront être étudiées, le cas échéant, en fonction des contributions reçues.

### 4 Relations

Commissions d'études:

• Commissions d'études compétentes de l'UIT-T

• CE 1 et CE 2 de l'UIT-D

Projet de Question D/3

Etudes régionales en vue de l'élaboration de modèles de coûts et
questions économiques et de politique générale connexes

(Suite de la Question 4/3)

### 1 Motifs

Cette Question traite des travaux des Groupes régionaux de tarification. Bien qu'ils relèvent du programme de travail de la Commission d'études 3, ces groupes sont libres d'organiser leurs propres travaux et de mener des études adaptées à leur région. Toutefois, dans ce cadre, une certaine coordination peut être utile pour favoriser les échanges de données d'expérience entre régions et faire en sorte que les résultats obtenus par les groupes régionaux de tarification soient compatibles avec les principes généraux définis par la Commission d'études 3.

Etant donné qu'il importe d'harmoniser les éléments de base de la tarification aux fins de la comptabilité internationale en se fondant sur les coûts et sur des méthodes communes pour l'établissement de ces coûts, la Commission d'études 3 devrait poursuivre ses études au niveau régional en vue de l'élaboration de modèles de coûts.

Du fait que les conditions varient d'une région à une autre, les études effectuées à l'échelle mondiale au titre des Questions A/3, B/3, C/3, F/3, G/3, H/3, I/3 et J/3 devraient être complétées par des études sur les aspects régionaux des questions concernées.

Les Groupes régionaux de tarification pourront informer la Commission d'études 3 des résultats obtenus.

### 2 Question

Etudes régionales en vue de l'élaboration et de l'application de modèles de coûts et questions économiques et de politique générale connexes.

### 3 Tâches

Ces études doivent être effectuées à l'échelle régionale par les Groupes régionaux qui seront créés par la Commission d'études 3 pour étudier les principes de tarification et de comptabilité internationales, à savoir:

– Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Afrique (SG3RG-AFR)

– Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Amérique latine et les Caraïbes (SG3RG-LAC)

– Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Asie et l'Océanie (SG3RG-AO)

– Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Europe et le Bassin méditerranéen (SG3RG-EURM)[[3]](#footnote-3)\*

– Groupe régional de la Commission d'études 3 pour la Région des Etats arabes (SG3RG‑ARB)

– Groupe régional de la Commission d'études 3 pour la RCC/Région de la CEI (SG3RG‑RCC/CIS).

Les résultats de ces études devront être présentés sous la forme de Recommandations, nouvelles ou révisées, des séries D.300R à D.600R et de contributions régionales (rapports et notes de liaison) à l'étude des Questions 1 à 10, selon le cas. Lors de l'étude de cette Question, les besoins des pays en développement, et en particulier ceux des pays les moins avancés, devront faire l'objet d'une attention particulière.

Dans ce contexte, il conviendrait de prendre en compte les sujets ci-après, qui viennent s'ajouter aux sujets énumérés au titre des Questions 1 à 10:

1) étude des coûts au niveau régional et perfectionnement des modèles de coûts;

2) incidences des nouvelles technologies dans chaque région (Internet, réseaux IP, IMT‑2000, etc.);

3) incidences des nouvelles politiques et des nouvelles procédures d'exploitation dans chaque région (alliances entre opérateurs, reroutage, concentration (hubbing), routage à moindre coût, etc.).

D'autres questions pourront être étudiées, le cas échéant, en fonction des contributions reçues.

### 4 Relations

Commissions d'études:

• Commissions d'études compétentes de l'UIT-T

• CE 1 de l'UIT-D

• Organisations régionales de télécommunication

projet de Question e/3

Termes et définitions concernant les Recommandations relatives
aux principes de tarification et de comptabilité

(Suite de la Question 5/3)

### 1 Motifs

Il est nécessaire d'élaborer de nouvelles définitions pour les termes actuellement non définis et de normaliser les définitions existantes de certains termes.

Il faut également reconnaître que, dans certains cas, des définitions employées par la Commission d'études 3 au cours de ses débats ne sont pas toujours utilisables dans le cadre de la terminologie d'autres Commissions d'études.

### 2 Question

Termes et définitions concernant les Recommandations relatives aux principes de tarification et de comptabilité.

### 3 Tâches

Il convient d'élaborer des définitions nouvelles ou révisées pour définir correctement les termes utilisés dans les Recommandations, nouvelles ou existantes, relatives aux principes de tarification et de comptabilité. Des modifications devraient donc être apportées à la Recommandation D.000.

### 4 Relations

Commissions d'études:

• Commissions d'études compétentes de l'UIT-T

projet de Question F/3

Connectivité Internet internationale, y compris certains aspects de l'échange de trafic IP entre entités homologues, les points d'échange de trafic régionaux,
 le coût de la fourniture des services et les incidences du passage
du protocole IPv4 au protocole IPv6

(Suite de la Question 6/3)

### 1 Motifs

L'Internet est devenu une infrastructure fondamentale pour l'économie mondiale et la société dans son ensemble. Toutefois, le coût de la connectivité Internet internationale reste élevé dans de nombreuses régions du monde. Par ailleurs, le nombre de dispositifs connectés ne cessant d'augmenter dans le monde entier, il est de plus en plus urgent de se préparer à passer au protocole IPv6, et des études complémentaires doivent être menées pour bien comprendre les incidences économiques du passage nécessaire au protocole IPv6. Les travaux des commissions d'études de l'UIT-T sont essentiels au maintien de la croissance et de l'accessibilité des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la Commission d'études 3 constitue une instance mondiale unique permettant de mieux comprendre les aspects économiques et financiers associés à la connectivité Internet internationale et aux sujets connexes.

Renforcer la capacité des pays en développement à échanger du trafic aux niveau local, national et régional permettrait de faire baisser le coût de la largeur de bande internationale. A cet égard, la mise en place de points d'échange Internet (IXP), permettant une interconnexion directe entre tous les acteurs de l'Internet, peut entraîner une amélioration de la qualité de service et une réduction des coûts de transmission. Par ailleurs, compte tenu de la croissance exponentielle du nombre de dispositifs connectés à l'Internet, il est également important de procéder à une évaluation de l'adoption et de la mise en oeuvre du protocole IPv6.

### 2 Question

Etudier les coûts élevés de la connectivité Internet internationale (y compris l'échange de trafic IP entre entités homologues, les points d'échange de trafic régionaux, et le coût de la fourniture des services) et étudier les incidences économiques du passage du protocole IPv4 au protocole IPv6.

### 3 Tâches

Comprendre les fondements de la connectivité Internet internationale (CII) et identifier les facteurs contribuant aux coûts élevés de cette connectivité.

Identifier les mécanismes permettant de réduire les coûts de la CII.

Identifier les coûts associés au passage au protocole IPv6 et définir le champ d'application et la méthodologie à utiliser pour suivre l'évolution des incidences du passage au protocole IPv6 sur les services et réseaux internationaux de télécommunication.

### 4 Relations

• UIT-T D.50

• UIT-T D.50, Suppléments

• Organisations régionales

• CE 1 de l'UIT-D

• CE 2 de l'UIT-T

projet de Question G/3

Itinérance mobile internationale (y compris les mécanismes de tarification, de comptabilité et de règlement des comptes et l'itinérance
dans les zones frontalières)

(Suite de la Question 7/3)

### 1 Motifs

Il existe un Groupe du Rapporteur sur l'itinérance mobile.

Des membres de nombreuses régions travaillent activement sur ce sujet.

La connectivité transfrontière est un sujet de plus en plus important pour certaines régions en développement dans le monde.

L'économie mondiale dépend de plus en plus de technologies de communications mobiles fiables, rentables, compétitives et financièrement abordables.

L'itinérance mobile internationale est un service qui permet aux utilisateurs mobiles de continuer à utiliser leur téléphone mobile ou autre dispositif mobile pour émettre et recevoir des appels téléphoniques et des messages textuels, naviguer sur Internet et envoyer et recevoir des courriers électroniques, lorsqu'ils sont en visite dans un autre pays.

L'itinérance élargit la couverture des services – existants, nouveaux mais aussi futurs – fournis par l'opérateur de rattachement.

### 2 Question

Etude de l'itinérance mobile internationale, en vue d'améliorer l'accès, la disponibilité et l'accessibilité financière pour les utilisateurs dans le monde entier.

### 3 Tâches

Questions relatives à la connectivité transfrontière – étude visant à éviter/limiter l'itinérance dans les zones frontalières.

Identifier les mécanismes permettant de réduire le coût de l'itinérance mobile internationale.

Questions relatives à la tarification de services tels que les services SMS et MMS.

### 4 Relations

• UIT-T D.98

• CE 1 de l'UIT-D

• OMC

projet de Question H/3

Procédures d'appel alternatives, détournement et utilisation abusive d'installations et de services, et questions liées à l'identification de
la ligne appelante, à l'acheminement du numéro de l'appelant
et à l'identification de l'origine

(Suite de la Question 8/3)

### 1 Motifs

Les procédures d'appel alternatives sont des procédures de routage du trafic téléphonique qui n'utilisent pas les mécanismes normalisés internationaux d'appel et de tarification. Les cadres réglementaires et politiques concernant ces procédures d'appel alternatives ne sont pas harmonisés dans les différents Etats Membres. Par ailleurs, il est nécessaire d'établir une terminologie et des définitions normalisées pour les divers types de procédures d'appel alternatives, y compris le reroutage, la concentration, le rappel, etc., et de déterminer lesquelles il convient d'éviter et lesquelles offrent des avantages avec peu d'incidences négatives et peuvent tout à fait être utilisées.

### 2 Question

Incidences économiques des procédures d'appel alternatives, y compris du rappel, du reroutage et de la concentration, ainsi que du détournement et de l'utilisation abusive d'installations et de services (par exemple usurpation d'identité), et nouvelles questions liées à l'acheminement du numéro de l'appelant, à l'identification de la ligne appelante et à l'identification de l'origine.

### 3 Tâches

Evaluation des incidences économiques des procédures d'appel alternatives pour les pays en développement, et pour les diverses parties prenantes (pouvoirs publics, secteur privé et consommateurs).

Elaboration d'une définition des différents types de procédures d'appel alternatives, par exemple de la concentration.

### 4 Relations

• CE 2 de l'UIT-T

projet de Question I/3

Incidences économiques et réglementaires de l'Internet, de la convergence
(des services ou des infrastructures) et des nouveaux services,
par exemple des services OTT, sur les services et réseaux
internationaux de télécommunication

(Suite de la Question 9/3)

### 1 Motifs

La convergence et les nouveaux services sont stimulés par les progrès dans le domaine des réseaux d'accès radioélectriques et par l'explosion de la croissance des dispositifs mobiles, les utilisateurs pouvant communiquer, regarder des vidéos et utiliser des services personnalisés et les réseaux sociaux, lors de leurs déplacements.

Prenons par exemple les incidences économiques des applications OTT (qui utilisent les infrastructures existantes) et leurs répercussions sur l'écosystème des télécommunications. Il s'agit d'une évolution majeure, qui nécessite un complément d'étude afin de favoriser l'accès, l'accessibilité financière, la compétitivité, les investissements durables et l'innovation.

### 2 Question

Incidences économiques et réglementaires de l'Internet, de la convergence (des services ou des infrastructures) et des nouveaux services, par exemple des services OTT, et répercussions sur le développement des réseaux et des services de télécommunication.

### 3 Tâches

Etude des aspects internationaux et régionaux liés aux incidences économiques et réglementaires de l'Internet, de la convergence, des services OTT et des futurs services IP, concernant en particulier les pays en développement.

### 4 Relations

• Commissions d'études de l'UIT-D

• Organisations régionales ou internationales

projet de Question J/3

Définition des marchés pertinents, politique en matière de concurrence et identification des opérateurs en position de force sur le marché
en relation avec les aspects économiques des services
et réseaux internationaux de télécommunication

(Suite de la Question 10/3)

### 1 Motifs

La politique en matière de concurrence joue un rôle essentiel dans la croissance et l'évolution du secteur des télécommunications. Il est admis depuis longtemps que des marchés concurrentiels sont avantageux pour les consommateurs, en termes de diversité, d'accessibilité financière et de qualité des services, et stimulent l'innovation et le développement économique dans son ensemble.

### 2 Question

Définition des marchés pertinents et identification des opérateurs en position de force sur le marché.

### 3 Tâches

– Etudier les définitions des marchés pertinents, afin de permettre aux Etats Membres d'identifier les situations de position de force sur le marché (ou d'autres types de position dominante sur le marché).

– Déterminer si des asymétries réglementaires peuvent être nécessaires, en particulier des mesures propres à garantir la transparence et l'égalité sur les marchés pertinents, quels qu'ils soient.

### 4 Relations

• Commissions d'études de l'UIT-D

projet de Question K/3

Aspects économiques et politiques des mégadonnées et des identités numériques dans les services et réseaux internationaux de télécommunication

### 1 Motifs

Depuis l'apparition du monde numérique, l'utilisation des technologies et services de communication s'est généralisée partout dans le monde, et a entraîné une augmentation de la quantité, de la qualité et de la précision des données générées et collectées à l'échelle mondiale. Compte tenu de l'accélération des innovations et des progrès dans le domaine des mégadonnées, il est de plus en plus urgent de disposer de grandes orientations complètes, globales, sûres, interopérables et minimalistes concernant les identités numériques. Alors que les environnements anonymes des réseaux TIC et de l'Internet continuent de s'élargir, l'absence de systèmes en place pour collecter les mégadonnées en toute sécurité et, dans le même temps, protéger le consommateur, aura des répercussions importantes pour l'accès, l'innovation, l'investissement et l'économie mondiale dans son ensemble**.**

### 2 Question

Aspects économiques et politiques des mégadonnées et des identités numériques dans les services et réseaux internationaux de télécommunication**.**

### 3 Tâches

– Etudes des incidences économiques des mégadonnées.

– Lignes directrices sur les aspects économiques et de politique générale concernant les systèmes d'identités numériques.

### 4 Relations

• Initiative "Global Pulse" des Nations Unies

• CE 17 de l'UIT-T

• CE 13 de l'UIT-T

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* En fonction des résultats de l'AMNT, d'autres tâches pourraient être ajoutées à celles énumérées dans cette Question ainsi que dans les autres Questions. [↑](#footnote-ref-1)
2. \*\* Dans le présent document, les termes "pays en développement" sont employés au sens générique et comprennent aussi les pays dont l'économie est en transition ainsi que les pays les moins avancés. [↑](#footnote-ref-2)
3. \* Le Groupe SG3RG-EURM se réunira selon les besoins. [↑](#footnote-ref-3)